

REUNION DU 31 MARS 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Lénia HOUEL. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Damien GAUTHIER (pouvoir O.SAVARY). François TURCIN (pouvoir T.CORBERON).

Secrétaire de séance : Olivier SAVARY.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - CCAS

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2015 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 10 948.96€ en dépenses et à la somme de 59 042.28€ en recettes, soit un résultat positif de 48 093.32€, et pour la section d'investissement à la somme de 8 532.84€ en dépenses et à la somme de 4 372.92€ en recettes, soit un résultat négatif de 4 159.92€. D'où un résultat général positif de 43 933.40€.

G.ARNOUITS quitte la salle.

L.NOLET fait voter le compte administratif pour l'exercice 2015. Il est voté, à l'unanimité, des présents, 14 voix pour (en annexe).

Compte de gestion du percepteur – ce document est identique à notre compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - MAIRIE

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2015 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 571 779.24€ en dépenses et à la somme de 962 986.65€ en recettes, soit un résultat positif de 391 207.41€, et pour la section d'investissement à la somme de 936 372.38€ en dépenses et à la somme de 774 010.81€ en recettes, soit un résultat négatif de 162 361.57€. D'où un résultat général positif 228 845.84€.

G.ARNOUITS quitte la salle.

L.NOLET fait voter le compte administratif pour l'exercice 2015. Il est voté, à l'unanimité, des présents, soit 14 voix pour (en annexe).

Compte de gestion du percepteur – ce document est identique à notre compte administratif.

BUDGET PRIMITIF 2016

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 1 002 136€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 861 844€.

G.ARNOUITS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 15 voix pour.

Taux des 4 taxes

Les taux des taxes restent inchangés, à savoir :
Taxe d'habitation : 17.83% ; Foncier bâti : 15% ; Foncier non bâti : 25.59% ; Cotisation Foncière des Entreprises : 20.48%

Le produit des 4 taxes serait de 365 530€. Toutefois, avec les allocations et compensations diverses et le prélèvement pour le GIR, le produit prévisionnel devrait être de 355 466€, soit 3 771€ de moins qu'en 2015.

Commentaires sur le budget

X.DUCHET souhaiterait que le mode de fonctionnement de la commission des bâtiments soit différent, il s'en explique.

D.BROUIN a le même sentiment par rapport à la voirie.

Des explications sont données afin que chacun puisse appréhender le fonctionnement des commissions.

Des enveloppes ont été définies par la commission des finances afin que chaque commission fixe des priorités dans les travaux à réaliser.

Magasin Proxi marché

La commission des bâtiments a fait une visite du magasin. Il a été constaté que des travaux électriques devaient être faits, un ravalement à l'extérieur et du déblaiement par l'employé communal.

Des artisans ont été contactés.

Propriété, sise 15 grande rue – la maison se délabre et des tuiles tombent sur la chaussée. La commune est déjà intervenue à ses frais pour resceller des faitières.

La famille doit être convoquée par le CCAS de leur commune de domicile. Un courrier sera adressé au propriétaire.

Groupe scolaire - la réception des travaux aura lieu, le jeudi 7 avril, à 8h 30mn.

Séance levée à 22h 45mn.